



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 64200

Texte de la question

M. Éric Jalton interroge Mme la ministre de l'outre-mer sur la situation des étudiants originaires de l'outre-mer en mobilité à l'école d'infirmière psychiatrie de la Maison-Blanche à Neuilly-sur-Marne. Chaque année, la mobilité en outre-mer fonctionne sur un prérecrutement afin de fidéliser le passage des diplômés dans l'Hexagone. Une cinquantaine de ces étudiants bénéficiaient jusqu'à présent d'un logement gratuit, d'avantages en nature, d'indemnisations, etc. Tout fonctionnait très bien jusqu'à ces jours derniers. En effet, depuis 1989, aucune commission de sécurité n'avait été constituée afin de visiter le foyer proposé aux étudiants. Il y a quinze jours environ, une commission d'hygiène a enfin été diligentée afin de visiter les locaux du foyer, et il s'est avéré que ces derniers étaient hors normes. La direction a donc proposé en urgence de reloger ces étudiants dans les anciennes unités de soins des patients psychiatriques juxtaposées au niveau des logements des SPS et des patients psychotiques aiguës. Par conséquent, ces étudiants qui effectuaient leur stage de psychiatre entourés de patients difficiles, se voient désormais dans l'obligation de vivre avec eux 24 heures sur 24, d'où une grande inquiétude pour leur sécurité et leur sérénité. Comment peuvent-ils réussir dans de telles conditions ? Comment travailler dans la sérénité lorsque l'on se sait entouré en permanence de personnes atteintes de troubles psychiques chroniques, qui peuvent changer d'attitude en un tour de main ? À son avis, ce n'est tout bonnement pas possible d'autant qu'ils n'ont d'autre choix que de rester sur place puisque les unités de soins en pavillons sont elles aussi hors normes et que la gratuité est remise en cause en cas de logement extérieur. Ces jeunes sont sans moyen pour se défendre vu le contrat qu'ils ont signé. Et vraisemblablement, ils seront contraints de quitter les lieux le 29 mai prochain. Il lui demande donc de les aider en mettant en oeuvre tous les moyens nécessaires à leur relogement, et ce dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64200

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4464